

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 22 Juillet 1792.

## P O L O G N E.

Extrait d'une lettre du camp du prince Poniatowski, près d'Ostrog en Volhynie, du 23 juin.

NOTRE armée occupe encore aujourd'hui la position avantageuse, qu'elle a prise près d'Ostrog, couverte par un bois & deux rivières. Sa retraite jusques-là a été heureuse; elle a passé la forêt d'Ostrog sans accident. L'armée russe ne s'est pas avancée au-delà de Berdyczow: nous n'apercevons de tems en tems que quelques parrouilles ou détachemens de Cosaques. Ce n'est pas néanmoins que le projet de l'armistice ait réussi: il a été offert, il est vrai, au général Kachowski; mais ce commandant russe a déclaré qu'il ne pouvoit l'accepter, ses instructions portant simplement de rétablir en Pologne l'ancienne constitution, en anéantissant celle du 3 mai 1791.

Quoique l'acte de contre-fédération soit public, peu ou point de citoyens y accèdent; & ceux que la force avoit contraints de le signer, ont révoqué presque tous leurs signatures par des protestations.

Du 30 juin.

Depuis le glorieux combat que notre armée, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, a soutenu le 17 de ce mois contre les Russes, entre Sepetowka & Zilnice, sur le chemin de Pologne à Zaslav, l'ennemi n'a point fait de progrès dans la Volhynie. Il paroît, d'après divers rapports, que le général en chef croit avoir des raisons de se plaindre du prince Michel Lubomirski & du général Czapsky, qui commandoient chacun une brigade dans son armée; & qu'à son jugement l'avantage, remporté sur les Russes, auroit été bien plus considérable, si ces deux officiers avoient fait leur devoir. Le prince Poniatowski demande en conséquence, qu'ils soient jugés par un conseil de guerre. En revanche il se loue d'un grand nombre d'autres officiers, même de subalternes. Le lieutenant Winnicki, coupé avec tout son Palk du gros de l'armée, s'est fait jour à coups de sabre à travers les Russes, qui l'avoient enveloppé, & a rejoint nos troupes avec sa compagnie. Cette action de Zaslav est la première occasion à laquelle le roi fera usage du nouvel ordre que sa majesté a créé pour le mérite militaire. Cet ordre sera composé de trois classes; la première, pour les généraux de l'état-major, qui porteront la croix d'or à un ruban rouge, suspendu autour du col; la seconde pour les subalternes, qui seront décorés d'une médaille d'or à un ruban rouge, passé par la boutonnière; la troisième pour les bas-officiers & soldats qui auront la même décoration, mais en argent. Le roi a envoyé 17 croix d'or & 100 médailles à son neveu le prince Joseph Poniatowski, pour les distribuer aux plus dignes de cette récompense. Dans la Lithuanie, la résistance de nos braves troupes n'est pas moins digne d'éloges, mais le succès n'est pas le même. Après le combat de Mir, les Russes avoient pensé emporter d'emblée la petite ville de Nieszawitz, ou plutôt le château qui la dé-

fend, appartenant l'un & l'autre au jeune prince de Radzivil: ils furent repoussés alors; mais le général russe de Ferfen l'ayant attaquée en forme, elle a dû céder le 20 de ce mois; & la famille de Radzivil voit par cette capitulation l'un de ses plus beaux domaines entre les mains de l'ennemi, qui a pris 28 canons, 640 hommes d'infanterie, une assez grande quantité de poudre, & un petit magasin. Cependant le commandant ne s'est rendu qu'après que l'artillerie russe eut renversé l'une des tours & fait brèche au château.

## A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 juillet.

Hier au soir, le roi & la reine de Hongrie sont arrivés en cette ville, tous les deux en bonne santé. Aujourd'hui, à midi, ce prince se rendra dans la plus grande pompe à l'église; & dans la chapelle où il a été élu empereur, qu'on appelle *le conclave*, il signera la capitulation, & il jurera sur le livre des évangiles de la faire observer. Dans le moment, les cloches & les canons annoncent cette cérémonie.

Les chambellans que la cour de Vienne a nommés pour aller porter aux diverses cours de l'Europe la nouvelle de l'élection & du couronnement du roi François, comme empereur d'Allemagne, sont le prince Charles d'Averberg, qui se rendra à Berlin & à Dresde; le prince de Clary, qui ira à Rome, Naples & Florence; le comte de Rosenberg, qui ira à Munich, Milan & Turin; le comte Collored, qui ira à Madrid & à Lisbonne; le comte Louis de Stahrenberg, qui se rendra à Londres, le comte Prosper de Zinzendorf, qui ira à Bruxelles; le comte Joseph Kinsky, qui se rendra à Vienne; le comte Gondaker de Steimberg, qui ira à Pétersbourg.

Extrait d'une lettre de Trèves, du 15 juillet.

Les événemens hostiles n'auront lieu qu'après que le manifeste des puissances coalisées aura été publié. Voici les bases principales de cet acte important, 1°. les puissances déclarent qu'elles n'entendent point faire la guerre au roi ni au peuple françois, encore moins leur dicter des loix, & qu'elles ne sont armées que contre ceux qui, après avoir bouleversé la France, menacent la sûreté de l'Europe entière; 2°. qu'on ne veut entrer en France que pour faciliter au roi l'exercice libre de son autorité légitime, & les moyens de concerter avec la nation françoise les mesures qu'exigent les circonstances & le retour de la tranquillité; 3°. elles rendent responsables les corps en autorité des attentats qui pourroient être commis par esprit de fanatisme ou autrement, contre la famille royale ou les personnes proscrites dans l'esprit des factieux.

## F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

Rapport de l'affaire d'Orchies, par M. Dumouriez, (lu à l'Assemblée nationale.)

Au camp de Maulde, le 15 juillet 1792.

Comme j'ignore s'il existe un ministre de la guerre, comme

de deux généraux d'armée, l'un est en route pour la Mo- zelle, ou à Paris, l'autre est peut-être sur la même route; comme me trouvant commandant par *interim*, il est de mon devoir de vous rendre compte, ainsi qu'au pouvoir exécutif, des faits qu'on peut, ou grossir, ou diminuer: comme on a l'air de regarder les frontières des Pays-Bas comme indifférentes, parce que du système offensif, on est tombé dans un système défensif absolu, sous le prétexte que toutes les forces de nos ennemis sont passées sur les bords du Rhin, de la Meuse & de la Mo- zelle; comme enfin il se trouve qu'avec deux armées redoutables, & se croisant à une vingtaine de lieues d'ici, il n'y a même pas sur la frontière de quoi exercer une défensive honorable, je crois devoir rendre à l'assemblée nationale le même compte que j'envoie à M. la Fayette, qu'en m'a annoncé pour être le général en chef, depuis la mer jusqu'à la Meuse.

Le 12, M. le maréchal Luckner m'a laissé commandant une division de son armée, composée de six bataillons de gardes nationales, de deux escadrons de cavalerie, & d'un régiment de chasseurs à cheval, avec laquelle je dois partir le 20 pour me rendre à Metz.

A mon arrivée dans cette armée, M. le maréchal Luckner m'a donné le commandement de son aile gauche, & par conséquent du camp de Maulde & de tous les postes intermédiaires entre Lille & le camp de Famars. J'ai représenté plusieurs fois, que le poste d'Orchies ne pouvoit pas tenir contre un coup de main, que Saint-Amand étoit dans le même cas, que le camp de Maulde étoit très-bien choisi pour un corps de sept ou huit mille hommes, mais qu'il étoit très-imprudent de l'occuper avec deux ou trois mille.

Le maréchal étoit parti le 12; le 14, jour de la fédération, les Autrichiens ont fait une petite insulte en avant du camp de Famars, pour attirer mon attention sur ce foible camp; mais en même-tems, ils ont porté leurs principales forces sur Orchies. J'avois visité cette petite ville trois jours avant d'être appelé à Valenciennes; j'y avois mené un ingénieur, & j'avois donné des ordres pour la mettre à l'abri de l'insulte. Sa garnison étoit composée d'un détachement de 60 hommes du régiment ci-devant Beaujolois, commandé par M. Desmarests; un bataillon de la Somme de 500 hommes, de 30 dragons & de deux pièces de canon: cette ville est assez grande; elle a des murs crénelés, un double fossé & de longs faubourgs. Comme on n'avoit pas eu le tems de la mettre en état de défense, les Autrichiens, au nombre de plus de 6 mille, avec plusieurs pièces de canon & des obus, se sont avancés à la faveur des bleds, & l'ont attaquée brusquement à 2 heures du matin; nos braves soldats ont soutenu une attaque de cinq heures à trois postes différens, avec un courage & un sang-froid admirables; ils se sont battus de rue en rue, & ont fait une retraite très-honorable sur Saint-Amand, n'ayant perdu que huit hommes, dont quatre volontaires de la Somme & quatre citoyens massacrés dans leurs maisons; ils ont été forcés d'abandonner une pièce de canon; les Autrichiens ont laissé vingt-un morts, & ont emmené onze charriots de blessés.

A 7 heures du matin, les ennemis ont évacué Orchies, que le général Menaffé, commandant à Douai, a fait occuper par 400 hommes de sa garnison.

En réunissant mes deux camps, j'ai à-peu-près 7 mille hommes très-bien postés & bien disposés à se défendre; mais j'ai devant moi 12 à 15 mille hommes qui, sachant les marches & contre-marches de nos armées, & bien persuadés que ma petite armée est la seule ressource de ce pays-ci, peuvent m'attaquer. Les troupes sont pleines d'ardeur & de confiance, & je réponds qu'elle se battra avec le courage d'hommes libres.

Je posterai à ce camp à-peu-près 10 mille hommes, pour avoir une défensive active, & qui pourra devenir offensive, si les circonstances ou les opinions changent.

De Paris, le 22 juillet.

On a affiché hier une proclamation du roi en date du 20 juillet, sur les dangers de la patrie; sa majesté invite tous les citoyens à s'armer pour sa défense, & pour repousser l'ennemi qui menace notre liberté. — Hier l'événement arrivé à la séance a fait sonner le tocsin dans plusieurs églises; mais l'ordre a bientôt été rétabli.

Tous les papiers publics ont parlé de la réunion prochaine de divers membres des parliemens de France à Manheim; mais on divaguoit sur l'objet de ce rassemblement. Il paroît qu'il n'y a encore rien d'arrêté dans le cabinet des princes sur cet objet, d'après une lettre dont nous allons donner l'extrait.

Extrait d'une lettre de M. de Calonne, au nom des princes, à M. le duc de Luxembourg, en réponse à la note par lui adressée aux princes au nom des parliemens, à l'effet de s'assembler.

« Les princes, à qui j'ai rendu compte, M. le duc, de ce que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer au nom de plusieurs magistrats respectables & bien intentionnés, me chargent de vous marquer que vous pouvez les assurer de la confiance qu'ils ont dans leurs sentimens & dans leur attachement aux vrais principes de la monarchie; c'est parce que leurs altesses royales en sont intimement convaincues, qu'elles ont exprimé en toute occasion le désir de voir un grand nombre des membres de différens parliemens qui sont émigrés se tenir près d'elles, & en mesure de pouvoir les aider de leurs lumières toutes les fois qu'elles y auroient recours.

« Les princes sont bien éloignés de craindre qu'il puisse résulter aucun événement du rapprochement spontané d'un grand nombre de magistrats fideles qui desireroient conférer ensemble & consultativement sur les atteintes données aux droits de l'autel & du trône, sur les suites de la captivité physique & morale où le roi est réduit, & sur ce que peut exiger l'intérêt public, dans l'horrible position où se trouvent le monarque & la monarchie.

« Leurs altesses royales ne croient pas qu'il soit possible de former, quant à présent & hors du royaume, une assemblée de magistrature légalement délibérante, ni régulièrement active; mais elles n'en sont pas moins persuadées qu'il seroit précieux & très-intéressant que tous ceux des magistrats qui se trouverent à portée de se communiquer leurs idées, consignassent leurs principes dans un vœu unanime, qui servit de monument à leur fidélité, & de préservatif contre les faux systèmes des novateurs.

« Elles s'en rapportent à ce que le plus grand nombre pensera sur le lieu où ils pourroient former leurs conférences; elles desirerent seulement que vous fassiez sentir qu'étant à propos d'éviter en ce moment tout ce qui seroit trop marquant, ainsi que tout ce qui présenteroit une apparence de solennité, une grande cité, où les circonstances attireroient un grand concours, ne seroit pas préférable à une ville moindre & plus tranquille ».

Déjà plusieurs fois les papiers publics avoient peint le maréchal Luckner comme un homme qui, tout entier à l'art militaire, ignoroit absolument la carrière politique. Il fait bien se battre, disoient les journaux jacobins; mais quand il faut opiner sur les affaires d'état, il ne connoît pas assez

notre  
à lui  
ronnen  
que tr  
lettres  
comité

Ce  
part d  
lequel  
der un  
& de n

& pres  
marécha  
incertit  
sentoien  
soixante  
tranchés  
ritoient  
s'arrêtet

Au r

l'amour  
n'est pl  
marécha

officiers  
également  
seul d'er  
périeurs  
de loya  
auroit d

Le col  
la conv  
chez l'e  
renchéri  
après le  
ciers de

Les v  
en prés  
du maré

La pe  
disoit le  
menacer

Le m  
fait naît  
nous le  
paru n'a  
à lui qu

J'ai vu  
fielle à  
lui-même

La ve  
semblée  
chal Luc

J'ai en  
à lui, il

M. la Fa  
les comm

la plus g  
ses troupe

voulu ce  
qu'au mo

troupes,  
hommes  
ner, 800  
répoadu  
mée, ses  
M. Luc

notre constitution & nos dissentions pour avoir une opinion à lui, & il est toujours de celle des personnes qui l'environnent. Ce tableau nous paroît calomnieux; mais il n'est que trop vrai que, tandis qu'on lisoit le 17 de ce mois les lettres de Luckner à l'assemblée nationale, il tenoit dans le comité des douze un langage un peu différent de ses lettres.

C'est Monsieur Guadet qui a été chargé de faire part de cette conversation. Le premier objet, a-t-il dit, sur lequel votre commission extraordinaire a cru devoir demander un éclaircissement à M. Luckner, c'est l'état des armées & de nos villes. Plusieurs tableaux ont été mis sous vos yeux, & presque toujours les résultats en ont été différens. M. le maréchal Luckner nous a exposé la cause de ces éternelles incertitudes. Après nous avoir dit que *les trois armées ne présentoient pas plus de soixante mille hommes effectifs, c'est à-dire, soixante mille hommes au dessus des garnisons & des camps retranchés*, il a ajouté que les commissaires des guerres ne méritoient pas en général assez de confiance pour qu'on pût s'arrêter à leurs états.

Au reste, messieurs, si le courage, si la constance, si l'amour bien vif de la liberté peut tenir lieu de nombre, rien n'est plus tranquillisant que les détails dans lesquels M. le maréchal est entré à cet égard avec nous. Soldats & sous-officiers de la ligne, volontaires nationaux, tous se montrent également dignes de servir la cause de la liberté. Pas un seul d'entr'eux n'a déserté ses drapeaux; & si les officiers supérieurs, si ces hommes qui ne parlent que de noblesse & de loyauté, partageoient les sentimens des soldats, il n'y auroit de dangers que pour nos ennemis.

Le colonel Mourat dinoit avec son général. Pendant le dîner la conversation roula sur l'infamie des officiers qui passoient chez l'ennemi, & emportoient les caisses. Le colonel Mourat renchérit sur tout ce qui se dit à cet égard; & une heure après le dîner, il partit en emmenant avec lui plusieurs officiers de son régiment, & emporta la caisse.

Les volontaires nationaux, les citoyens soldats, qui sont en présence de l'ennemi, sont sur-tout les objets des éloges du maréchal Luckner.

La peine la plus forte dont je puisse les menacer, nous disoit le maréchal Luckner avec attendrissement, c'est de les renvoyer dans leurs départemens.

Le mouvement des deux armées du Centre & du Nord avoit fait naître quelques inquiétudes, & nous avons cru devoir nous le faire expliquer par le maréchal Luckner. Il nous a paru n'avoir point approuvé cette mesure, & ce n'est point à lui qu'elle doit être attribuée.

J'ai vu le roi, nous dit-il, & je lui ait dit que l'armée étoit fidèle à ses sermens, qu'elle le seroit jusqu'à l'abandonner lui-même s'il cherchoit à renverser la constitution.

La veille il y avoit déjà eu des éclaircissemens dans l'assemblée au sujet de cette fameuse conversation avec le maréchal Luckner.

J'ai entendu, a dit M. Sers, dire à M. Luckner que quant à lui, il lui auroit été fort égal d'aller commander l'armée de M. la Fayette; que quelques troupes qu'on lui donne, il les commandera avec confiance, il les mènera au feu avec la plus grande intrépidité, pourvu qu'il ait le tems de voir ses troupes un ou deux jours. Ainsi ce n'est pas lui qui a voulu ce mouvement. M. Luckner a été plus loin, il a dit qu'au moins puisque l'on vouloit un grand changement de troupes, il avoit proposé à M. la Fayette de lui laisser 8000 hommes de son armée, & qu'il lui laisseroit, lui M. Luckner, 8000 hommes de la sienne. Là-dessus M. la Fayette a répondu négativement, parce que M. la Fayette a son armée, ses soldats ont tous confiance en lui.

M. Luckner, ont ajouté MM. Bruat & Quinette, a dit que

c'étoit une affaire d'intrigue. Mais M. Dumolard s'est exprimé tout autrement.

J'étois à la commission des douze, a-t-il dit, au moment où s'établit la conférence entre les membres de la commission & M. Luckner, sur le mouvement de nos armées. M. Luckner regardoit ce mouvement bien plus comme avantageux que comme nuisible. On lui demanda les motifs de la conduite de M. la Fayette. M. Luckner, en ma présence, répondit que M. la Fayette n'étoit pas accoutumé, comme lui, à commander des armées en chef; qu'il concevoit donc que M. la Fayette pouvoit avoir des craintes, & qu'il crût essentiel d'avoir des troupes qui fussent connues de lui; que quant à lui, M. de Luckner, ayant bien plus d'expérience que M. la Fayette, il pouvoit, dès qu'on lui donnoit des hommes, les conduire à l'ennemi. Voilà l'explication qu'a donnée M. Luckner lui-même; & je m'étonne que les membres de la commission des douze ne vous aient pas rendu compte de ce fait. Mais, comme ce fait est très-contradictoire avec celui que vous débitez un de vos préopinans à la tribune, comme M. Luckner ne peut avoir dit ces deux choses sans être un imbécile, & que M. Luckner est connu pour un homme à talent & de caractère, j'aime bien mieux croire que l'opinant a rêvé ce qu'il vient de dire.

Il est cependant certain que M. Luckner a compromis ceux avec lesquels il a travaillé, puisque M. Mathieu de Montmorency, en donnant sa démission d'aide-de-camp du maréchal, s'exprime en ces termes :

« Je devrois peut-être vous remercier, dit-il, de m'avoir désigné comme le rédacteur d'une lettre qui m'a mérité quelque honorable improbation, que parce qu'elle étoit trop purement constitutionnelle; mais la crainte de vous compromettre, en exprimant mal vos opinions, quand je crois en être le fidèle interprète, ne me laisse plus espérer de remplir utilement la place militaire que j'occupois auprès de vous.

« Je vous ai souvent entendu dire que vous n'aimez ni ne connoissez l'intrigue. Et moi aussi je voudrois pouvoir douter qu'il existe des intrigans, qui par leurs excès ont mérité un nom plus odieux encore, qui chaque jour défigurent la constitution, insultent le peuple, dans la personne du roi, son représentant héréditaire, & voudroient, pour ces criminels projets, abuser de votre nom & de votre facilité, bien autrement que celui qu'ils accusent de suprendre votre signature. Ils me rendent justice dans leurs libelles, quand ils me disent invariablement uni aux hommes courageux qui ne veulent avoir rien de commun avec les factieux, & qui leur opposent un amour pur de la liberté ».

J'ai prouvé ailleurs que je n'avois jamais touché de l'état ce que qui m'étoit commun avec tous ceux qui, comme moi, furent victimes de la contre-révolution batave en 1787. J'ai démontré qu'on ne pouvoit appeler faveur ministérielle ce qui n'étoit qu'une indemnité avouée par l'assemblée nationale, & bien inférieure aux pertes que mon dévouement à la France m'avoit causées. J'ajouterai seulement, contre la nouvelle calomnie qu'a publiée hier la soi-disant baronne d'Aclders, que de ma vie je n'ai vu le comte de Goltz, que je désire ce ministre prussien se me signaler au physique, ni même d'affirmer que j'aie jamais eu aucune relation indirecte avec lui; je fais plus; je porte ce défi à tout ministre ou agent quelconque de la maison d'Autriche: enfin, je porte ce même défi à tout agent de la liste civile de France.

Il y a près de vingt ans que je fais guerre à la tyrannie; je ne fais pas plus la respecter dans un club que sur le trône; c'est un sentiment inné, & je ne demande, pour l'attester, que le témoignage de ceux qui, dès l'enfance, ont connu mon amour pour la liberté, non pour celle qui juge sans entendre, condamne sans juger, protège, lanterne ou brûle tout ce qui n'est pas Jacobin; mais cette heureuse liberté qui garantissant la sûreté des personnes, la jouissance des propriétés, la liberté des opinions, maintient ainsi la véritable égalité des citoyens.

M. A. CERISIER.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Supplément à la séance du vendredi 20 juillet.

Le ministre de la guerre écrit pour annoncer à l'assemblée que les troupes, qui se trouvoient sur les côtes, marchent vers les frontieres : des ordres ont été donnés pour faire avancer sur les rives du Rhin les troupes qui sont dans les contrées méridionales. . . . M. Laureau a fait cette occasion pour demander que l'assemblée se fit rendre compte des mesures qui ont été prises pour le départ des fédérés qui doivent se rendre à Soissons : on a répondu que 1600 hommes doivent partir demain 21 juillet.

Le roi a levé la suspension prononcée contre le maire & le procureur de la commune de Chartres par le département d'Eure & Loire. La proclamation a été renvoyée au comité de législation. . . . L'assemblée a décrété ensuite que les fédérés qui se sont fait inscrire pour le camp de Soissons, soit pour tout autre service, seroient teaus de partir dans la huitaine de leur inscription. . . . Le ministre de la guerre rendra compte des mesures qu'il a prises pour la formation du camp de Soissons. . . . On a prononcé la peine de destitution contre les administrateurs & les officiers municipaux qui négligeront de remplir leurs fonctions relatives aux fouritures & aux approvisionnemens de l'armée.

Deux membres de l'assemblée se sont présentés à la section des Tuileries, pour prendre des passe-ports, où ils ne prenoient pas leur qualité de députés. Ce n'étoit pas là un sujet de dénonciation ; cependant une députation de la section est venue dénoncer ce fait à la barre.

Cette dénonciation a donné lieu à de longs débats, pendant lesquels on s'est plaint des insultes & des menaces qu'on faisoit chaque jour aux députés, lorsqu'ils sortoient de la séance. L'assemblée a fini par passer à l'ordre du jour ; elle a cependant fait mention honorable de la conduite des commissaires de la section.

On se rappelle l'affaire du nommé Noël Lebreton, caporal de la garde nationale, qui, au mois de novembre, s'étoit permis d'outrage-passer sa consigne, & de donner des ordres pour arreter le roi. Le comité de législation a fait aujourd'hui son rapport ; il a pensé que ce n'étoit point là un attentat contre la sûreté générale, & il a proposé de décréter qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

Séance du samedi 21 juillet.

Quelques objets peu importants ont fixé les premiers regards de l'assemblée. . . . Un membre a lu plusieurs piéces qui annoncent qu'il s'est formé une coalition entre plusieurs citoyens pour défendre les propriétés & les personnes. . . . Cette coalition a paru suspecte, & plusieurs personnes ont été mises en état d'arrestation. Cette affaire a été renvoyée au comité de surveillance.

M. Albitre a été chargé par un homme qui s'honore de n'être pas de la classe des honnêtes gens, d'offrir une médaille sur laquelle est empreinte l'effigie de la Fayette. L'orateur a accompagné cette offrande de quelques injures grossières contre le général, & il a juré de ne plus croire aux héros qu'après leur mort.

M. Dalans a déposé sur le bureau une offrande patriotique des habitans de la ville de Saint-Claude, qui se glorifient d'être dans la classe des honnêtes gens, & de payer leurs contributions.

On a repris la discussion sur la pétition de M. la Fayette.

Le général s'étoit déclaré contre la faction jacobite. M. Laffource devoit à sa qualité d'ex-président des Jacobins, de s'élever contre le général ; il est monté le premier à la tribune ; il a analysé d'abord la pétition de M. la Fayette, & il l'a représentée comme une déclaration de guerre faite au pouvoir législatif. . . . Il représente ensuite M. la Fayette à la barre de l'assemblée, & il l'a toujours environné des préventions de la haine. . . . L'orateur s'est exrimé long-tems pour prouver que la Fayette avoit trahi la constitution. Il a prétendu que M. la Fayette avoit voulu faire marcher son armée vers Paris ; il a invoqué le témoignage de MM. Brissot, Guadet, Lamarque & quelques autres de ses collègues.

Après avoir débité ses longues & ridicules déclamations d'un ton comique-larmoyant, M. Laffource a fini par invoquer le décret d'accusation contre le général qui, malgré les déclamations & les Jacobins, continuera à défendre la constitution & la liberté.

On a demandé l'impression du discours de M. Laffource : l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

On fait deux reproches à M. la Fayette, a dit M. Dumolard, le premier, d'avoir abandonné son poste sans une autorisation du ministre ; le second, d'avoir fait une pétition qui tendoit à enchaîner le suffrage de l'assemblée nationale. Un général peut se rendre auprès du ministre comme un chef de détachement pour se rendre auprès de son général. il est venu, il a dû venir pour presser l'activité du ministre, sur les approvisionnemens de son armée ; il a dû venir pour calmer les inquiétudes de ses compagnons d'armes sur les événemens du 20 juin.

Après les discours de M. Torné, que nous analyserons demain, on a proposé que la discussion fût fermée. Les tribunes s'apercevant que cet avis avoit la majorité, se sont élevées contre ; elles ont menacé les députés. Le président voyant qu'un des plus ardens agitateurs étoit un fédéré, a ordonné de le faire sortir ; mais les tribunes ont pris sa défense ; elles se sont même levées en entier, pour appeler du secours au dehors. L'assemblée est restée calme, & n'a pas voulu dessemperer.

La fermeté & les instances du maire de Paris qui, au premier bruit, étoit venu à la porte de l'assemblée, ont calmé l'orage. Pendant qu'il régnoit encore, on a avancé un nouveau fait contre M. la Fayette ; on a dit qu'il avoit pressenti le maréchal Luckner, pour savoir de lui si son armée marcheroit vers Paris, au cas qu'elle en reçût ordre. Cet incident a permis d'ajourner de nouveau cette affaire, jusqu'à ce qu'on l'ait éclaircie. La séance s'est terminée sans que les fédérés & le peuple aient témoigné de plus grands mécontentemens.

Paiement des six premiers mois 1792. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam. . . . .	33. 32 $\frac{7}{8}$ .	Cadix. . . . .	24 l. 15 s.
Hambourg. . . . .	310. à 312.	Gènes. . . . .	156. à 58.
Londres. . . . .	17 $\frac{7}{8}$ .	Livourne. . . . .	168. à 70.
Cadix. . . . .	25 l. 5 s. à 2 f. 6 d.	Lyon, pay. de Pâques. 1 $\frac{1}{2}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS

Du 21 juillet 1792.

Emprunt de 80 millions, avec bulletins. . . . .	
Idem, sorti en viager. . . . .	69 $\frac{1}{2}$ p.
Bulletin. . . . .	69 $\frac{1}{2}$
Action nouvelle des Indes. 938. 37. 35. 34. 33. 32. 30. 28. 29.	
Caisse d'Escompte. . . . .	3725. 20. 15. 18. 15.
Demi-Caisse. . . . .	1852. 50. 53.